Organisation de l'aviation civile internationale

ATConf/7-WP/104[1]
24/9/26

NOTE DE TRAVAIL

SEPTIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN (ATCONF/7)

Montréal (siège), 16 – 20 novembre 2026

Point 3 : Renforcer les cadres réglementaires et institutionnels
3.3 : Renforcer le mécanisme de planification des interventions d'urgence et la protection des consommateurs afin de favoriser la résilience du système de l'aviation

RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA COORDINATION INTERNATIONALE POUR UN TRANSPORT AÉRIEN RÉSILIENT ET DURABLE PENDANT LES CRISES GÉOPOLITIQUES

(Note présentée par Oman)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les récents événements sur le plan géopolitique et de la sécurité ont mis en évidence l'impact direct des crises sur la continuité et l'efficacité du transport aérien international. Les fermetures d'espace aérien et les restrictions opérationnelles sur certaines routes ont entraîné le détournement d'un grand nombre de vols internationaux, ce qui a fait grimper la consommation de carburant, les coûts d'exploitation et les primes d'assurance, et a eu un effet notable sur l'efficacité de la connectivité aérienne internationale et des chaînes logistiques mondiales.

Ces événements ont aussi démontré l'importance de renforcer la gouvernance et la coordination internationale afin d'assurer la continuité des services de transport aérien en période de crises, ainsi que l'intérêt de mettre en place des mécanismes plus efficaces de partage d'informations et de coopération entre les États, les autorités de l'aviation civile, les compagnies aériennes et les organisations internationales concernées.

Oman propose d'envisager la mise en place d'un cadre international visant à renforcer la gouvernance, la coordination institutionnelle et la coopération internationale afin de garantir la continuité des services de transport aérien international et d'atténuer les répercussions opérationnelles et économiques des crises géopolitiques, contribuant ainsi à la résilience du transport aérien mondial et à sa capacité à surmonter les difficultés futures.

Suite à donner : La Conférence est invitée à :

a) reconnaître l'importance de la gouvernance et de la coordination internationale pour garantir la continuité du transport aérien international en cas de crises géopolitiques et de perturbations opérationnelles de grande ampleur ;

[1] Version arabe fournie par Oman.

b) encourager les États, les organisations internationales et les acteurs de l'aviation à renforcer les mécanismes de coopération et de partage d'informations afin de surmonter les difficultés qui menacent la continuité des services aériens internationaux ; c) appuyer l'échange de bonnes pratiques et d'expériences en matière de gestion de la continuité du transport aérien pendant les crises et de renforcement de la résilience des réseaux internationaux de transport aérien ; d) plaider en faveur de l'étude des répercussions opérationnelles et économiques associées au réacheminement des vols à grande échelle, notamment les effets sur la consommation de carburant, les coûts d'exploitation, les assurances et la connectivité aérienne internationale ; e) proposer à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) d'étudier les moyens de renforcer la gouvernance et la coordination internationale afin de garantir la continuité du transport aérien en cas de crises géopolitiques et de perturbations opérationnelles de grande ampleur.	
Objectif stratégique :	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique *Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous.*
Incidences financières :	La présente note n'a aucune incidence financière directe.
Références :	*Convention relative à l'aviation civile internationale* (Convention de Chicago) Plan stratégique de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) Doc 9626, *Manuel de la réglementation du transport aérien international* Vision à long terme de l'OACI pour la libéralisation du transport aérien international Doc 9587, *Politique et éléments indicatifs sur la réglementation économique du transport aérien international*

1. INTRODUCTION

1.1 Le transport aérien international est confronté à des difficultés croissantes liées à l'évolution de la situation sur le plan de la géopolitique et de la sécurité, qui peuvent avoir une incidence directe sur la continuité des services aériens internationaux et sur l'efficacité des réseaux mondiaux de transport aérien. Les crises récentes ont montré que la fermeture ou la restriction de l'accès à l'espace aérien dans certaines régions peut avoir des effets opérationnels et économiques de grande ampleur, qui vont bien au-delà de la zone touchée et affectent les compagnies aériennes, les aéroports, les pôles de connectivité aérienne et les chaînes logistiques mondiales. Compte tenu de la dépendance croissante de l'économie mondiale à l'égard du transport aérien, il apparaît de plus en plus clairement qu'il est essentiel de renforcer la gouvernance et la coordination internationale afin de soutenir la continuité des services aériens internationaux et de veiller à ce que le secteur soit en mesure de s'adapter aux difficultés géopolitiques en évolution.

2. LES DIFFICULTÉS LIÉES À LA CONTINUITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN EN PÉRIODE DE CRISES GÉOPOLITIQUES

2.1 Les récentes crises géopolitiques ont mis en lumière un certain nombre de défis qui ont une incidence directe sur le transport aérien international, surtout :

a) le réacheminement des vols vers des routes plus longues et plus complexes, en raison de la fermeture ou de la restriction de certains espaces aériens ;

b) une augmentation de la consommation de carburant et des coûts d'exploitation pour les compagnies aériennes ;

c) la hausse des primes d'assurance et l'augmentation des risques commerciaux liés à l'exploitation de vols dans certaines zones ;

d) une baisse de l'efficacité des réseaux de connectivité aérienne internationaux, due à la perturbation des horaires d'exploitation et à une résilience réduite du réseau ;

e) les répercussions sur le trafic de fret aérien et les chaînes logistiques mondiales ;

f) les répercussions de ces crises qui s'étendent aux pôles de connectivité aérienne et aux réseaux internationaux de transport aérien, compromettant ainsi la continuité des services aériens et l'efficacité du réseau mondial de transport aérien.

3. LA GOUVERNANCE COMME OUTIL DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ET DE LA CONTINUITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL

3.1 La gouvernance est en effet essentielle pour renforcer la capacité du transport aérien à relever les défis géopolitiques et veiller à la continuité des services aériens internationaux en période de crises.

3.2 Une gouvernance efficace contribue à :

a) favoriser un processus décisionnel coordonné et plus rapide ;

b) renforcer la coopération entre les États, les autorités de l'aviation civile, les organisations internationales et les compagnies aériennes ;

c) améliorer l'échange d'informations sur les évolutions ayant une incidence sur les opérations de transport aérien ;

d) renforcer la gestion des risques et la planification de la continuité des activités ;

e) soutenir la stabilité des réseaux internationaux de transport aérien et atténuer les répercussions économiques et opérationnelles des crises.

4. UN CADRE INTERNATIONAL AFIN DE RENFORCER LA RÉSILIENCE ET LA CONTINUITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN PENDANT LES CRISES GÉOPOLITIQUES

4.1 Compte tenu des difficultés en constante évolution auxquelles est confronté le transport aérien international en raison des faits nouveaux du point de vue géopolitique et de la sécurité, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale et d'élaborer une approche plus intégrée afin de garantir la continuité des services aériens internationaux et d'atténuer les répercussions opérationnelles et économiques des crises.

4.2 Le cadre proposé repose sur trois piliers étroitement liés :

a) renforcer la gouvernance et la coordination internationale : en appuyant les mécanismes de coordination et de coopération entre les États, les autorités de l'aviation civile, les organisations internationales et les parties prenantes concernées, afin d'améliorer le partage d'informations, de renforcer la gestion des risques et de faciliter la prise de décision en temps opportun pendant les crises ;

b) faciliter la continuité des services de transport aérien international : en renforçant la coopération entre les États afin de maintenir la continuité des services aériens internationaux et de réduire les effets des perturbations opérationnelles sur le trafic de passagers et de fret aérien, contribuant ainsi à préserver la connectivité aérienne internationale et à soutenir les chaînes logistiques et le commerce mondiaux ;

c) renforcer la résilience opérationnelle et économique : en analysant et en traitant les répercussions opérationnelles et économiques découlant des crises géopolitiques, notamment l'augmentation de la consommation de carburant et la hausse des coûts d'exploitation et d'assurance, l'impact des perturbations sur l'efficacité des réseaux de transport aérien et des pôles de connectivité internationaux, ainsi que les efforts visant à minimiser les conséquences plus larges des crises sur le transport aérien mondial.

5. CONCLUSION

5.1 Oman formule les recommandations suivantes :

a) renforcer les mécanismes de gouvernance et de coordination internationale afin de garantir la continuité des services de transport aérien pendant les crises géopolitiques ;

b) mettre en place des mécanismes efficaces de partage d'informations entre les États et les parties prenantes concernées afin de faciliter une intervention et une prise de décision rapides ;

c) favoriser l'échange de bonnes pratiques et d'expériences en matière de gestion de la continuité du transport aérien ;

d) étudier les répercussions opérationnelles et économiques découlant d'un réacheminement à grande échelle des vols et déterminer les moyens de les atténuer ;

e) mieux comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les pôles de la connectivité aérienne internationale, en raison des crises géopolitiques et de leurs répercussions sur les réseaux mondiaux de transport aérien ;

f) promouvoir la coopération internationale en vue d'élaborer des politiques et des procédures favorisant la résilience et la durabilité du transport aérien international ;

g) inviter l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à étudier les moyens de renforcer la gouvernance et la coordination internationale afin de garantir la continuité du transport aérien pendant les crises géopolitiques de grande ampleur.

— FIN —